

BUREAU OUVERT : du mardi au vendredi de 14h à 18h30 – mardi et jeudi de 10h à 11h30 – Samedi de 09h à 12h

Permis remorque BE

Permis qui permet la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule de la catégorie B et d'une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kilogrammes et inférieur à 3500 kg, et dont la somme des deux PTAC (véhicule tracteur et véhicule remorque) est supérieur à 4250 kilogrammes

La validation des acquis s'obtient par la réussite des épreuves d'examens organisées par la préfecture.

Pour la pratique : examen plateau et examen circulation.

Permis BE sera inscrit sur le nouveau permis

Le code est à repasser si le dernier permis obtenu à plus de 5 ans.

Forfait CODE + CONDUITE 10h (695,83€ HT) 835€ TTC

Comprenant :

- 5 heures de formation plateau,
- 5 heures de formation en circulation,
- 1 livret d'apprentissage,
- 1 livre de code spécial BE pour la révision des fiches d'examen.
- Un accès code en ligne Pass Rousseau (6 mois)

Le jour de la réservation de la date d'examen du code, vous devrez vous acquitter d'une redevance code de 30€ auprès de l'organisme concerné.

Forfait CONDUITE 10h (625,00€ HT) 750€ TTC

Comprenant :

- 5 heures de formation plateau,
- 5 heures de formation en circulation,
- 1 livret d'apprentissage,
- 1 livre de code spécial BE pour la révision des fiches d'examen.

Pièces à fournir :

- E-photo par 2 avec le code
- Copie et original du permis de conduire
- Copie et original de la carte d'identité en cours de validité
- 1 enveloppe suivi 50g
- JDC ou la convocation pour les moins de 25 ans
- Justificatif de domicile de moins de 5 mois



Prestations hors forfait :

Evaluation	30 €
Leçon de conduite supplémentaire	52 €
Frais d'accompagnement examen plateau et conduite	78 €
Complément de code (au-delà des 6 mois)	60 €
Pass Rousseau (code par internet)	45 €
Livre de code	12 €



Evaluation obligatoire et à régler d'avance pour l'établissement d'un devis.

Les frais d'accompagnement à l'examen conduite seront à régler à la demande de réservation.

Les heures supplémentaires sont à régler d'avance au bureau après signature d'un avenant.

Pour les formations professionnelles, la constitution du dossier de prise en charge est réalisé par l'auto école moyennant des frais de gestions.